

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME

(\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2010-2011	Prévisions 2009-2010	Différence entre 2010-2011 et 2009-2010	Chiffres réels 2008-2009
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
501 Programme du Bureau du directeur général des élections	11 195 100	11 351 100	(156 000)	11 691 150
Moins : Mandats spéciaux	-	2 146 400	(2 146 400)	-
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	11 195 100	9 204 700	1 990 400	11 691 150
Mandats spéciaux	-	2 146 400	(2 146 400)	-
Crédits législatifs	-	-	-	6 246 911
Total - Charges de fonctionnement	11 195 100	11 351 100	(156 000)	17 938 061
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	11 195 100	11 351 100	(156 000)	17 938 061

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 107 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 400 associations de circonscription et 13 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

SOMMAIRE - CRÉDIT

(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2010-2011	Prévisions 2009-2010	Différence entre 2010-2011 et 2009-2010	Chiffres réels 2008-2009
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Administration des élections	7 592 000	7 592 000	-	6 162 452
2	Administration du financement des élections	3 603 100	3 759 100	(156 000)	5 528 698
	Total, y compris mandats spéciaux	11 195 100	11 351 100	(156 000)	11 691 150
	Moins : Mandats spéciaux	-	2 146 400	(2 146 400)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	11 195 100	9 204 700	1 990 400	11 691 150
	Mandats spéciaux	-	2 146 400	(2 146 400)	-
L	<i>Loi électorale</i>	-	-	-	6 246 911
	Total - Crédits législatifs	-	-	-	6 246 911
	Total - Charges de fonctionnement	11 195 100	11 351 100	(156 000)	17 938 061

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

(\$)

CRÉDIT -

POSTE CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES

N°

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	6 172 300
	Avantages sociaux	1 419 700
	Total à voter - Charges de fonctionnement	7 592 000
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	977 700
	Avantages sociaux	224 900
	Transports et communications	41 600
	Services	1 251 500
	Fournitures et matériel	78 600
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la <i>Loi</i> <i>sur le financement des élections</i>	1 029 800
	Total partiel	3 604 100
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	3 603 100
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	11 195 100